



Séance plénière du 25 juin 2018

**LES AIDES MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE RÉGIONAL  
AU COURS DE L'ANNÉE 2017**

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu la lettre de saisine du président du Conseil régional en date du 8 juin 2018,

Vu l'avis de la 3ème commission en date du 12 juin 2018,

Vu l'avis du bureau en date du 18 juin 2018,

Monsieur Patrick UGARTE, rapporteur entendu :

**DELIBERE**

Comme prévu par la loi du 13 août 2004, la Région présente le rapport annuel relatif aux aides économiques mises en œuvre sur le territoire régional par les collectivités territoriales et leurs groupements. Comme chaque année, le CESER apprécie l'exhaustivité de ce document.

Dans le prolongement de la mise en place de la loi NOTRe en 2016, et notamment du regroupement des communautés de communes afin de constituer les nouveaux périmètres des 75 EPCI et la

désignation par la loi des 2 métropoles ligériennes, l'année 2017 a été marquée par ce contexte particulier et celui de la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Dans ce cadre et du fait de ses nouvelles compétences, la mobilisation de la Région en faveur du développement économique a été très forte, avec la mise en place de DEV'UP, la création d'une SEM patrimoniale pour soutenir les projets immobiliers et fonciers des entreprises régionales, la création du portail d'orientation des entreprises Connect'Up, la simplification des dispositifs CAP, le renforcement du dispositif « cap croissance TPE » en lien avec la BPI, etc.

### Les faits marquants de 2017

Toutes collectivités confondues, le montant des aides accordées s'élève à 36,778 M€ (contre 45,086 M€ en 2016 et 40,011 M€ en 2015) pour 1 594 bénéficiaires (1 518 bénéficiaires en 2016). Cela représente une baisse de 18 % des aides attribuées sur le territoire régional, à la nuance près que les données de 45 communautés de communes ne sont pas intégrées dans ce bilan.

Comparatif des aides accordées par types de collectivités entre 2016 et 2017

En M€	2016	2017	Variation	Évolution
TOTAL AIDES TERRITOIRE RÉGION	45,087	36,778	-8,309	-18%
RCVL	42,583	34,282	-8,301	-19%
DÉPARTEMENTS	1,731	1,098	-0,633	-37%
AGGLO	0,379	0,441	0,062	16%
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES	0,393	0,955	0,562	143%

Les aides directes attribuées par la collectivité régionale diminuent de plus de 8 M€, celles des Départements continuent logiquement de baisser (-0,6 M€ après -5 M€ en 2016) et celles des Agglomérations progressent de 0,06 M€.

Les aides attribuées par les communautés de communes augmentent du fait de leurs nouvelles compétences, mais compte tenu du faible taux de retour de ces collectivités, la vision est de fait faussée. Le CESER regrette ainsi que, cette année encore, la totalité des collectivités n'ait pas communiqué les informations demandées. 45 communautés de communes n'ont, en effet, pas transmis d'information malgré l'obligation légale, soit 60 % des EPCI, ce qui peut fausser le bilan présenté. **Depuis la mise en œuvre de la loi NOTRe, faisant du couple Région/EPCI le moteur l'action publique du développement économique en région, il est indispensable que l'ensemble des informations soient transmises notamment dans une perspective d'analyse et d'évaluation des actions conduites.**

Les aides accordées par la Région, en représentant dorénavant plus de 93 % des montants engagés, montrent bien la montée en charge liée à la loi NOTRe. Cependant, la perte de compétence de collectivités (Départements en particulier) ne s'est pas forcément traduit par un engagement de la Région sur l'ensemble des thématiques autrefois couvertes (marketing territorial, aides à l'agriculture...). Il est à espérer que ces lacunes pourront être comblées afin qu'une réponse égale ou supérieure puisse être apportée aux acteurs économiques sur l'ensemble du territoire régional, que ce soit par le biais d'aides directes ou d'un accompagnement dans le montage de projet et ainsi inscrire la région dans une nouvelle dynamique.

Sans reprendre l'ensemble des aides accordées par la Région, ce bilan des aides appelle à quelques remarques.

## Industrie et artisanat

L'année 2017 a été marquée par la fusion des dispositifs Artisanat/Industrie/Services avec pour objectif de clarifier l'offre de financement, en particulier pour les aides de faible montant. Si cet objectif est louable, le CESER aurait cependant apprécié d'avoir les données concernant distinctement l'artisanat et les entreprises industrielles.

Les CAP ont été mieux mobilisés qu'en 2016, en raison d'une part de la reprise économique, mais aussi d'une meilleure communication par la Région et la mise en place de DEV'UP.

Ainsi, 27 projets ont bénéficié d'une aide CAP RDI en 2017, contre 13 en 2016. Le dispositif CAP Développement connaît une progression de 0,525 M€.

A l'inverse, le dispositif CAP Emploi/Formation a été beaucoup moins sollicité qu'en 2016.

Comparatif des aides "CAP" accordées par la Région entre 2016 et 2017

En M€	2016	2017	Variation	Évolution
TOTAL AIDES CAP	15,4522	18,717	3,2648	21%
CAP Création/Reprise	4,4212	5,032	0,6108	14%
CAP Développement	7,97	8,495	0,525	7%
CAP Emploi/Formation	1,632	0,893	-0,739	-45%
CAP Recherche, Développement et Innovation	1,429	4,297	2,868	201%

## L'économie sociale et solidaire

Les crédits engagés en faveur de l'économie sociale et solidaire, identifiée comme axe de progrès pour la région Centre-Val de Loire dans son SRDEII, apparaissent en forte baisse, avec 2,787 M€ engagés (4,65 M€ en 2016 ; 16,74 M€ en 2015). Cela ne reflète cependant pas l'engagement de la Région puisque le CA 2017 confirme une réalisation à hauteur de 10 M€ en faveur de CAP'ASSO.

Comparatif des aides "Economie Sociale et Solidaire" accordées par la Région entre 2016 et 2017

En M€	2016	2017	Variation	Évolution
TOTAL AIDES ESS	5,235	2,787	-2,448	-47%
CAP'ASSO	4,65	2,56	-2,09	-45%
CAP'SOLIDAIRE	0,052	0,057	0,005	10%
CAP SCOP	0,358	0	-0,358	-100%
ADIE CENTRE VAL DE LOIRE	0,04	0,04	0	0%
CENTRE ACTIF	0,135	0,13	-0,005	-4%

## Le tourisme

Concernant le tourisme, les aides ont évolué à partir du second semestre 2017 pour être en cohérence avec le Schéma Régional de Tourisme et des Loisirs adopté en début d'année 2017.

Le Conseil régional a fusionné cinq cadres d'intervention en deux axes majeurs :

- les hébergements touristiques ;
- la création de nouveaux services touristiques de proximité.

Un dispositif CAP « Hébergement touristique pour tous » a par ailleurs été refondé.

L'hébergement qui constitue l'un des principaux critères dans le choix d'une destination, doit faire l'objet d'une attention particulière de la Région en lui portant des objectifs d'innovation et de diversification pour améliorer sa capacité d'accueil.

En 2017, 40 projets d'hébergement touristique ont été soutenus par la Région pour un montant total de 1,31 M€ (contre 1,1 M€ en 2016).

Les projets aidés se situent à 76 % sur l'axe ligérien, dont presque la moitié en Indre-et-Loire (49 % des projets), contre 5 % en Eure-et-Loir et dans l'Indre.

### L'agriculture

Concernant l'agriculture, la stratégie régionale agricole a été révisée en session plénière de juin 2017 à partir des axes d'évolution adoptés dans le SRDEII.

11,280 M€ qui ont été engagés, au titre des CAP et des Contrats territoriaux, contre 6,523 M€ en 2016 et 9,649 M€ en 2015.

Les CAP ont permis de soutenir 317 projets pour un montant de 2,814 M€, contre 293 projets pour 2,390 M€ en 2016 (crédits Région seuls hors appels à projets FEADER). En complément de ces interventions directes, les agriculteurs ont été aidés, à travers la politique territoriale (Contrat de pays 3<sup>ème</sup> génération, contrat d'agglomération 3<sup>ème</sup> génération et CRST) pour 0,066 M€, contre 1,566 M€ en 2016.

Le soutien au développement de l'agriculture biologique s'est poursuivi avec 0,577 M€, contre 0,421 M€ en 2016.

### Clusters et pôles de compétitivité

L'aide régionale en faveur des clusters a été portée à 0,748 M€, contre 0,391 M€ en 2016. Cette hausse a particulièrement profité à POLEPHARMA, AEROCENTRE, NEKOE, AREA et GEAR. Un nouveau cluster, « les champs du possible » dans le domaine des agro-ressources bénéficie également de l'accompagnement de la Région pour un montant de 0,02 M€.

L'accompagnement des pôles de compétitivité s'est élevé à 0,680 M€, contre 1,671 M€ en 2016. Cette baisse s'explique par un nombre de projets moindre (3 contre 8 projets l'an passé).

### La transition numérique et écologique

L'utilisation du digital se retrouve dans tous les domaines d'activités : l'agriculture, l'artisanat, le commerce, l'industrie, l'habitat, l'environnement, l'énergie... A cet effet, la Région soutient le programme numérique mis en œuvre par les CCI et CMA en faveur des TPE et PME de la région afin qu'elles atteignent leur maturité digitale.

La nouvelle politique régionale en matière du numérique, adoptée en 2017, devrait se traduire par un soutien encore plus fort notamment vis-à-vis des TPE-PME ainsi que des ETI.

Le CESER tient à souligner l'effort opéré en matière de soutien à la transition écologique des entreprises et encourage la Région à accentuer son action en la matière pour les années à venir.

### Du bilan à l'évaluation

Malgré l'exhaustivité de ce recueil des aides accordées en 2017, il ne permet cependant pas de faire une analyse qualitative des dispositifs. Pourtant la loi du 13 août 2004 précise que ce bilan doit permettre d'évaluer la politique de développement économique menée par la Région puisqu'il doit contenir une évaluation des conséquences économiques et sociales des aides et régimes d'aides mis en œuvre sur le territoire régional.

**Le CESER considère que l'évaluation qualitative des effets produits par les aides économiques doit nécessairement être conduite, ne serait-ce que pour savoir si ces dispositifs doivent être maintenus ou modifiés.**

Les effets en termes d'emploi, de qualifications, de développement durable, de conditions de travail,... doivent pouvoir être analysés finement. Le devenir à moyen terme des entreprises et structures bénéficiaires doit également être examiné.

Le CESER demande, en ce sens, que la Commission de contrôle et d'évaluation des aides économiques, soit de nouveau réunie afin d'évaluer réellement l'efficacité des aides publiques engagées par la Région.

De plus un suivi *in itinere* permettrait chaque année de pouvoir moduler ces aides au plus près, plutôt que d'attendre une hypothétique évaluation in fine annoncée à 3 ans ou en fin de mandature.

Ce bilan devrait également être mis en parallèle avec les grandes ambitions fixées par la collectivité régionales (SRDEII, futur SRADDET...) ce qui pourrait permettre de cibler les secteurs aux objectifs affirmés.

### Conclusion

L'année 2017 apparaît comme une année de transition en matière d'aides économiques au regard des évolutions législatives et des grands schémas adoptés par la Région. En remplissant son rôle de chef de file en matière économique, la Région devra se montrer exemplaire sur tous les domaines en lien avec sa compétence économique.

Cette nouvelle répartition des compétences pourrait être l'occasion de procéder à une refonte du bilan des aides et encourager un retour d'informations de la part de tous les EPCI. La Région pourrait s'appuyer en ce sens sur les conventions qu'elle signe avec les EPCI pour cibler les communautés de communes concernées qui ne font pas remonter leurs informations, en proposant notamment un appui par l'intermédiaire des antennes de DEV'UP implantées dans les territoires.

Le CESER salue les efforts déjà engagés (simplification et clarification des aides, mise en place de l'agence de développement économique régionale, aide à la transition écologique...), il sera également attentif aux évolutions des aides par grands secteurs économiques et renouvelle son souhait de pouvoir mieux analyser l'efficacité de ces dispositifs.

Vote :

Pour : 81

Contre : 0

Abstentions : 1

Avis adopté à la majorité.



Le Président du CESER Centre-Val de Loire

Éric CHEVÉE



# **INTERVENTIONS DES GROUPES**

## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 juin 2018

### **Avis du CESER relatif au bilan des aides économiques sur le territoire régional en 2017**

#### **Intervention de Monsieur Jean-Paul VINCENT**

#### **Au nom du groupe FORCE OUVRIERE**

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

Les différentes aides économiques mises en œuvre sur le territoire régional par les collectivités territoriales et leurs groupements font désormais l'objet d'un bilan dont nous apprécions, tout comme le CESER, la qualité des éléments fournis.

Notre groupe Force Ouvrière note la forte implication menée par la Région sur son territoire en matière de développement économique en particulier autour de DEV'UP et de différentes créations de support et soutiens aux entreprises.

Toutefois comme le signale l'avis, un montant des aides versées est constaté en baisse pour 2017, ceci à l'inverse des années précédentes. Nous supposons que son explication est essentiellement due au manque d'informations de la part des 45 communautés de communes qui n'ont pu être intégré au bilan.

Les transferts de compétences conséquentes de la nouvelle loi NOTRe n'ont pas de suivi immédiat dans leurs effets. Nous partageons et soutenons la demande du CESER qui par son avis estime indispensable que l'ensemble des informations soient fournies ce qui permet l'évaluation des politiques menées.

Notre groupe Force Ouvrière partage l'analyse sur :

La fusion des dispositifs Artisanat/Industrie/Services qui est sans doute un bien fondé pour clarifier les aides d'offre de financement mais, ce qui nous paraît dommageable, c'est que le dispositif CAP/FORMATION est celui qui a vraiment le plus fortement chuté (45%) et cela préfigure à terme des freins au développement des entreprises qui, par ailleurs, sont les premières à s'inquiéter des difficultés à trouver des qualifications requises.

Concernant l'économie sociale et solidaire le constat de baisse des aides est aussi surprenant compte tenu de l'engagement marqué par la Région sur ce domaine.

Sur le plan du tourisme, la stratégie de cibler des interventions autour de l'hébergement et des services touristiques de proximité semble cohérente, toutefois il reste essentiellement marqué sur l'axe ligérien. Nous espérons que cet axe soit aussi porteur d'extension à d'autres lieux touristiques de la région.

Concernant le secteur agricole, la stratégie régionale ayant été révisée, le maintien des aides doit se poursuivre pour préserver et soutenir les nombreux projets à mener.

Nous saluons les efforts menés par la Région sur la transition numérique comme indispensable à l'évolution exigée par l'ensemble des secteurs économiques et sociaux.

Avec les bilans présentés, l'évaluation est d'autant plus nécessaire que les effets en termes d'emploi, de qualifications, de développement durable, de conditions de travail,...doivent pouvoir être analysés.

C'est par ce biais que nous apprécions le rôle d'analyse critique et de conseil du CESER sur les devenir des actions menées par la Région. Ceci permet de peser leur pertinence des choix opérés envers les structures bénéficiaires et d'évaluer la justesse des stratégies engagées.

En conclusion, le groupe FORCE OUVRIERE partage les constats et remarques exprimés dans le rapport et l'avis, et votera favorablement.

Merci de votre attention.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 juin 2018

**Avis du CESER relatif aux aides mises en œuvre sur le territoire régional en 2017**

**Intervention de Jean-Jacques FRANCOIS (lu par Madame Jessica GOUINEAU)**

**Au nom du groupe : UNSA**

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

L'UNSA a pris connaissance du rapport et de l'avis concernant les aides économiques mises en œuvre sur le territoire régional.

Le constat des années précédentes se confirme quant aux non réponses de certaines collectivités, même si l'on doit nuancer en ce qui concerne les nouvelles EPCI qui n'étaient pas toutes opérationnelles ou dotées de structure adaptées.

Le rapport du Conseil régional rappelle le contexte dans lequel se trouve la région en application de la loi NOTRe et les premières mesures de soutien au développement économique déjà mises en œuvre.

A ce titre, il faut constater que le CESER à peu été concerté et que c'est à son initiative qu'une communication sur l'accompagnement des entreprises régionale a été proposée fin 2016 et début 2017. La participation à DEV'UP a été entérinée, mais nous n'avons pas été, comme c'était l'habitude, consultés sur les aménagements des CAP, et des contreparties (sociales, environnementales, innovantes...) qui peuvent être sources d'abondement... Notre dernière contribution à la concertation remonte aux auditions communes réalisées auprès de structures économiques et financières régionales...

Au-delà des chiffres détaillés tant dans le rapport que le projet d'avis, c'est sur cet aspect Communication / concertation qui était très apprécié que nous souhaiterions insister.

Notre organisation a régulièrement demandé aux cours de plénière ou commissions la réunion de la Commission d'évaluation des aides publiques.

Ces réunions, au moins annuelles, affichaient une forte participation des conseillers CESER. Elles avaient tout autant l'avantage d'être en anticipation et concertation des évolutions, de permettre une communication détaillée sur les réalisations et bien sûr de présenter des évaluations périodiques.

Nous voulons ici appuyer les souhaits formulés par **le projet d'avis que nous soutiendrons.**





## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 juin 2018

**Avis du CESER relatif aux aides économiques**

**Intervention de Madame Armelle BRUANT**

**Au nom du groupe CGT**

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

Cet avis est intéressant.

Une remarque toutes fois... Ce ne sont pas 36.7 M€ dont il s'agit, mais plus de 63 Millions € au total.

La CGT est fondamentalement opposée aux aides financières versées aux entreprises. Nous ne pouvons que constater les Millions d'Euros engloutis chaque année en région centre, en y comparant ce qu'ils ont produit, pour quelles activités, quels types d'emplois, et enfin quels résultats... : Toujours plus de chômage, toujours moins de droits sociaux pour les salarié-e-s et toujours plus de profits pour les actionnaires : Nous voyons le développement de l'emploi précaire exploser à coup de subventions régionales : Pour preuves Center Parc ou Beauval, pour ne citer que ces 2 exemples.

Dans cette catastrophe sociale, quid des droits des femmes, quid des grands discours sur l'égalité professionnelle, et quid de l'évolution de la société et de ses citoyens ?

De surcroit, cette année nous atteignons des sommets, il n'y a pas de bilan en termes d'emplois créés, ni d'emplois sauvegardés. Donc tous les doutes sont permis quand à l'utilisation de cet argent public, et au fait qu'il part directement dans les portes monnaies des actionnaires.

Nous n'allons pas répéter ce que nous disons ici tous les ans, et nous sommes bien d'accord sur le fait qu'il n'y a pas d'analyse qualitative des dispositifs, bien que ce soit une obligation légale, comme le relève l'avis.

Ce sont donc désormais des chèques en blanc qui sont signés par le Conseil Régional aux entreprises.

Au vu de ces éléments, relevés dans l'avis, contrairement aux années précédentes, nous voterons cet avis.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 JUIN 2018

### **Avis du CESER relatif à : AIDES MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE REGIONAL**

#### **Intervention de Monsieur : Patrice DUCEAU**

#### **Au nom du groupe : GEI**

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

Si l'année 2017 fut la première année d'application des nouvelles règles sur le terrain de la Loi NoTRE et des regroupements de COMCOM et d'AGGLO, nous ne tirerons pas cependant de conclusions hâtives sur les résultats de ces aides et nous nous contenterons d'analyser ce qui s'est passé et ce que nous souhaiterions.

Avant d'analyser les chiffres il nous faut réaffirmer de nouveau que nous sommes contre les aides financières et préférons de loin les baisses de charges et d'impôts.

Si nous sommes contre pour des problèmes de distorsion de concurrence, nous restons favorables aux aides sur seulement 3 exceptions :

- L'innovation
- L'exportation
- L'aménagement du territoire

Sur ce qui s'est passé les chiffres parlent, environ 1.500 entreprises accompagnées comme, en 2016. Vous remarquerez que pour le même nombre d'entreprises accompagnées il y a eu 9 millions de moins d'aides accordées.

Lorsque l'on analyse cette situation nous constatons que les aides de la Région ont baissé de 20%, que les départements n'ayant plus la compétence économique se retirent de ce champ, mais que les COM COM et les AGGLO sont très loin d'avoir compensé cette mutation.

Est-ce par manque de compétences ?  
Est-ce par manque de communication ?  
Il faudra se poser les bonnes questions.

Sur les compétences et la communication il faut saluer le travail de DEV'UP et tous les outils qu'ils mettent en œuvre pour informer et accompagner les entreprises sur le terrain.

Malgré toutes ces bonnes volontés nous sommes inquiets sur plusieurs points :

Le premier étant le manque de cohérence et de lisibilité sur les territoires : qui fait quoi ?  
Tous les acteurs veulent réinvestir le champ de l'économie par la porte ou par la fenêtre :

- L'état sur le volet RH dans les TPE PME et sur l'accompagnement des entreprises en vulnérabilité
- Le département par le volet social et le RSA,
- Un département, le 36 qui est en train de vouloir recréer son propre DEV'ECO, ce qui entrainerait une forme de distorsion entre départements et brouillerait encore plus cette lisibilité.

Pour continuer dans la réflexion des distorsions, lorsque l'on parle d'aides économiques, il faudrait préciser dans quel champ les aides indirectes sont fléchées :

- Pourquoi certaines COMCOM donnent les terrains gratuitement ou font du dumping pour attirer les entreprises des COMCOM avoisinantes ?

Le deuxième point est de l'ordre des EPCI et COMCOM, la question : Pourquoi 60% de celles-ci ne communiquent pas avec la région le bilan des aides de terrain ?

Conclusion et dernier point, comment rendre très vite efficient le travail des développeurs économiques sur le territoire s'il y a des gouvernances à tous les étages ?

Comment évaluer en fin d'année les actions globales conduites si nous n'avons pas de retour du terrain ?

Si les aides économiques de la Région n'ont jamais fait un modèle économique pour une entreprise, nous devons tous, acteurs de terrain nous efforcer d'être des facilitateurs et des accompagnateurs pour les entreprises quelles qu'elles soient.